



Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée
Certificate of Advanced Studies - CAS

Différenciation et gestion de classe: enseigner pour et avec la diversité

13 crédits ECTS – Volée 2023-2025

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/pg

hepl

Table des matières

Préambule	2
Formations continues certifiées de la HEP Vaud _____	2
Introduction _____	2
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud _____	3
Séance d'information _____	3
Présentation générale de la formation	4
Compétences travaillées _____	4
Public cible _____	5
Organisation des études _____	5
<i>Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2023-2025</i> _____	5
Programme de la formation _____	6
Structure modulaire du programme _____	11
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées _____	11
Calendrier de la formation _____	11
Principes de l'évaluation _____	12
Lieu de la formation _____	12
Direction _____	12
Équipe pédagogique _____	13
Frais d'inscription et taxes _____	14
Services aux participant·e·s	14
Service académique _____	14
Conditions d'admission _____	15
Procédure d'inscription à la formation _____	15
Conditions spécifiques au personne d'établissements subventionnés par l'État de Vaud _____	16
Inscription en cas d'auditrice ou auditeur _____	16
Carte d'inscription _____	16
Conditions en cas de désistement _____	17
Délivrance des titres et du supplément au diplôme _____	17
Campus de la HEP Vaud _____	17
Base juridique	17

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation proposé par la HEP Vaud est coordonné par la Filière des formations postgrades en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS) et « Enseignement, apprentissage et évaluation » (EN).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnel-le-s actives et actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Introduction

L'école à visée inclusive se donne pour objectif d'offrir à l'ensemble des élèves les meilleures possibilités de développement et d'apprentissage. Dans cette perspective, la mise en place du concept 360° promeut des pratiques d'enseignement flexibles, réfléchies et coordonnées entre les différent-e-s professionnel-le-s de l'école. Elle suscite un renouvellement des réflexions sur les manières de prendre en compte la diversité d'un point de vue pédagogique. Ce *Certificate of Advanced Studies* vise à soutenir une organisation du travail scolaire ainsi que des pratiques d'enseignement-apprentissages efficaces, pour et avec la diversité, et adressées à l'ensemble des élèves, au niveau du socle universel. Cette formation explore les opportunités et questionne les contraintes du nouveau concept d'inclusion scolaire en s'appuyant sur les résultats des recherches scientifiques.

Cette formation soutient les enseignant-e-s sur deux plans :

- la conception, l'analyse et l'amélioration de leurs pratiques enseignantes dans un contexte attentif à la diversité;
- la constitution d'une communauté de formation-recherche-action pour élaborer des pratiques renouvelées et scientifiquement fondées.

Ce CAS s'appuie sur un dispositif de formation par la recherche, l'expérimentation, le partage et le soutien entre participant-e-s. Il cherche aussi à co-construire des pratiques pédagogiques à visée inclusive, à les éprouver et à les promouvoir au sein des établissements scolaires.

Cette formation débouche sur l'obtention du diplôme de formation continue *CAS Différenciation et gestion de classe: enseigner pour et avec la diversité*.

Ce programme de 2023 constitue la 2ème édition du CAS. Le programme ouvre tous les 2 ans.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant·e·s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel·le·s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- former des professionnel·le·s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacun·e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant·e·s et d'expert·e·s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Séance d'information

Une séance d'information aura lieu à la HEP Vaud

le mardi 17 janvier 2023 de 17h30 à 18h15, en salle C33-128

Cette séance vous permettra de recevoir des informations utiles sur la structure du programme, les objectifs d'enseignement et les conditions d'admission. Un moment d'échange suivra la présentation et permettra d'aborder des intérêts et des questions plus individuelles.

À des fins d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire jusqu'au **12 janvier 2023** par courriel à l'adresse : filiere-pg@hepl.ch. L'entrée est libre, votre inscription nous permet toutefois d'adapter l'organisation de ce moment d'échange.

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participant-e-s auront augmenté leurs compétences dans les domaines suivants :

En termes de **Connaissances et de compréhension** :

- 1) Construire une posture théoriquement fondée et enrichie des recherches dans le domaine des inégalités scolaires
- 2) Connaître une variété d'outils théoriques permettant d'analyser et d'améliorer leurs actions et leur sentiment d'efficacité personnelle
- 3) Prendre conscience de ses représentations de la difficulté, de la différence et de la diversité pour mieux agir
- 4) Enquêter sur les pratiques de différenciation de la classe/de l'établissement et sur leurs effets en termes d'apprentissages pour les élèves

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 5) Mettre en œuvre et réguler des pratiques pédagogiques à même de...
 - a) déceler ce qui, de l'hétérogénéité de la classe, devrait aboutir à des régulations collectives ou individuelles
 - b) concevoir un enseignement approprié au développement, au potentiel et aux besoins de tou·te-s les élèves
- 6) Planifier et conduire des situations d'enseignement-apprentissage...
 - a) qui exploitent l'hétérogénéité des élèves
 - b) qui reposent sur l'organisation du collectif
 - c) qui mobilisent la coopération entre élèves
- 7) Évaluer les élèves...
 - a) en cohérence avec les enseignements et les apprentissages réalisés
 - b) de manière à soutenir leurs apprentissages
 - c) en leur permettant d'expérimenter des réussites
- 8) Coopérer entre enseignant-e-s et intervenant-e-s auprès des élèves au service du projet inclusif.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 9) Analyser les pratiques pédagogiques promues, prescrites et/ou mises en place:
 - a) pour évaluer leurs effets sur les apprentissages et proposer des régulations
 - b) pour se positionner sur les inégalités que ces pratiques pourraient produire, pour les remettre en question et y remédier
 - c) pour prendre des décisions favorisant les apprentissages des élèves et les justifier d'un point de vue pédagogique et éthique

Savoir-faire en termes de communication :

- 10) Communiquer en se référant à des connaissances légitimes, concernant les problématiques abordées et dans différents contextes :
 - a) développer une communication intentionnelle au service de la classe, des élèves et des familles
 - b) se constituer comme un·e interlocuteur·trice et une ressource autour des questions de l'école à visée inclusive
 - c) mettre en œuvre des stratégies de circulation de l'information, au bénéfice des élèves et des projets d'établissement

Du point de vue des **capacités d'apprentissage en autonomie** :

- 11) S'engager dans une démarche réflexive sur leur pratique pour renforcer leur posture professionnelle
- 12) Intégrer un esprit de veille pédagogique et de mutualisation au sein d'équipes multidisciplinaires

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce CAS s'adresse aux enseignant·e·s de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Il peut également intéresser les chef·fe·s de file et maîtresses et maîtres de classe gérant des conseils de classe ou des enseignant·e·s ayant un rôle de conseil pédagogique, plus particulièrement par les contenus liés à la diffusion de pratiques pédagogiques différenciées au sein d'un établissement.

Organisation des études

Ce dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de 2 modules qui articulent des apports théoriques et un travail en séminaire. Ces modules permettent de développer la prise de distance, l'analyse et la régulation de l'activité professionnelle. En ce sens, les apports théoriques sont mobilisés au fil des partages et articulés aux expériences et pratiques professionnelles amenées par les participant·e·s.

Les différentes thématiques abordées dans l'ensemble du programme font l'objet d'une certification globale sous forme d'un projet réalisé pour sa classe ou pour son établissement, impliquant possiblement d'autres intervenant·e·s (dossier textuel appuyant d'autres supports variés et innovants). Des séances d'accompagnement des projets seront proposées durant la formation.

Du point de vue de la répartition des cours, le premier module de tronc commun prévoit en moyenne 13 rencontres d'une journée et demie sur le site de la HEP Vaud. Ces rencontres ont lieu environ chaque mois. Le deuxième module correspond à 6 journées qui seront validées en suivant un module d'approfondissement de la pratique professionnelle, choisi en fonction des intérêts et du projet de certification de chaque participant·e.

La formation totalise 13 ECTS, ce qui représente environ 390 heures de formation, dont 27 journées d'enseignement en présentiel. Au-delà de ces espaces de formation présentiels, chaque participant·e réserve un temps pour assimiler et expérimenter les contenus de formation et en rassembler des traces dans le cadre professionnel, ainsi que se documenter et faire des lectures liées aux contenus traités.

La durée du programme standard est de deux ans. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée (congé éventuels compris, cas particuliers réservés ; s'informer auprès du Service académique). Le tableau 1 ci-dessous résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée.

Année 1		Année 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
Module 1 Du partage de questionnements pratiques à une théorisation de pistes d'action 10 ECTS – 21 jours			
Module 2 Se mettre en projet pour transformer les pratiques - 1 option à choix - 3 ECTS - 6 jours			

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2023-2025

Programme de la formation

Module 1 – Du partage de questionnements pratiques à une théorisation de pistes d'action (10 ECTS)

Dans ce module, des situations amenées par les participant·e·s et/ou l'équipe pédagogique permettent de réfléchir aux implications d'un enseignement attentif à la diversité, en lien avec les apprentissages et la vie en classe. Ces situations font l'objet d'une problématisation collective, articulée à des apports théoriques, et aboutissant à des pistes d'actions.

Ce module constitue le socle commun de la formation. Sa dynamique privilégie une réflexion partagée au sein de sous-groupes stables et favorise la création de réseaux professionnels. Elle soutient la mise en projet et la construction de réponses collectives au concept 360°, tant au niveau de la classe, qu'à celui de l'établissement.

Ainsi, les 3 axes thématiques du module traduisent les principales transformations visées par le programme :

- De l'individu à la communauté
- D'une classe hétérogène à des apprentissages rendus accessibles à tou·te·s
- D'une évaluation qui mesure à une évaluation qui soutient les apprentissages

Le quatrième axe est dédié à la construction et à l'accompagnement d'un projet personnel (DIV 100-4), en vue de la certification du module et du programme, en un seul projet.

N° d'unité	Titre de l'unité	Journées de cours	
		Année 1	Année 2
DIV 100-1	De l'individu à la communauté	4,5	1,5
DIV 100-2	D'une évaluation qui sanctionne à une évaluation qui soutient les apprentissages	3	-
DIV 100-3	D'une classe hétérogène à des apprentissages rendus accessibles à tou·te·s	1,5	4,5
DIV 100-4	Mise en projet pour transformer les pratiques	4	2
	TOTAL	13	8

Sous réserve de modifications

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant·e·s sont en mesure de mobiliser les compétences acquises au long du cursus (cf. section compétences travaillées). Le projet intégré du CAS favorise cette mobilisation de compétences et de connaissances multiples.

Modalités pédagogiques

La mise en place de ce CAS se déploie dans une dynamique de collaboration entre plusieurs participantes et participants dont le statut, l'implication, les préoccupations et les intérêts sont divers. Pour tenir compte de cette diversité des participant·e·s, le CAS s'appuie sur une approche pédagogique inductive : plutôt que de présenter les concepts et éléments théoriques visés avant de les faire appliquer dans des activités, les connaissances antérieures des participant·e·s sont sollicitées. Les discussions horizontales tendent ensuite à faire produire les définitions, avant d'institutionnaliser ces apprentissages et, éventuellement, de les compléter.

Ainsi, la dynamique pédagogique du programme articule :

- des espaces de réflexion collective sur la pratique professionnelle dans une logique de laboratoire pédagogique rassemblant des professionnel.le.,s qui formulent et analysent ensemble des problématiques issues de leur contexte d'exercice. L'animation, conviviale mais rigoureuse, assure les conditions d'un débat organisé et engendre une réelle plus-value de la confrontation des points de vue. Les sessions permettent de construire un champ de représentations partagées autour des questions émergent de la mise en place du concept 360°, depuis la classe, jusqu'à l'établissement. Elles s'ouvrent sur des synthèses et des pistes concrètes, construites avec les apports des experts des thématiques. Les besoins des un-e-s et des autres sont compris et la collaboration renforcée.
- des apports théoriques dans une perspective dialogique: les sources et auteur-e-s sont sollicité-e-s à partir d'ancrages disciplinaires variés, afin de croiser les points de vue sur un même questionnement. La diversité des points de vue permet de passer d'un discours d'autorité à un discours dialogique et de construire des outils de pensée plutôt que des affirmations définitives.
- des espaces d'expérimentation et de création de dispositifs d'enseignement, d'analyse vidéo, d'analyse de résultats de recherche, etc. Le programme intègre ainsi des moments d'accompagnement à la mise en place d'un projet pédagogique, témoignant du développement professionnel par la mise en visibilité de traces.

Modalités de certification du module

La certification du module, et par ce biais de toute la formation, repose sur les investigations réalisées dans ce module et le projet qu'elles auront engendré pour mobiliser et partager les savoirs d'actions élaborés. Ce projet démontre une articulation des savoirs et des expériences acquises au cours de la formation. Il s'aligne au projet de formation du ou de la participant-e et se développe en lien avec son parcours, ses fonctions et ses choix au sein du cursus. L'accompagnement est effectué sous la supervision d'une des responsables de la formation.

Pour permettre aux participant-e-s le plein investissement dans leur projet, toutes les sessions du module 1 (prévues à la HEP Vaud) se concentrent sur les 3 premiers semestres. Ceci dégagera du temps lors du 4ème semestre, afin de se consacrer au développement de leur projet.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s en début de module.

Certification du module : Juin 25

DIV 100-1 De l'individu à la communauté

Inégalités et mouvance de l'inclusion (bloc 2)

- Fondements historiques, conceptuels et éthiques de l'inclusion
- Sociologie des inégalités scolaires

Durée : 1,5 jours

Intervenant-e invité-e: Patrick Bonvin, Héroïse Dürler

Alliances dans et en dehors de l'école (bloc 3)

- Soutien à l'activité en faveur de la collaboration interprofessionnelle
- Relations école-famille-communauté : où en sommes-nous ?

Durée : 1,5 jours

Intervenant-e-s invité-e-s: Marco Allenbach, Delphine Odier Guedj

Collaboration en contexte inclusif : enjeux, dilemmes et négociations (bloc 8)

- Une collaboration à construire entre enseignant-e régulier-e et autres corps de métier, autour de la prise en charge des besoins particuliers des élèves

Durée : 1,5 jours

Intervenant-e-s invité-e-s: Laurent Bovey, Stéphanie Rothen Froidevaux

Bloc 12

- A convenir en fonction des besoins émergents durant le cursus

Durée : 1,5 jours

DIV 100-2 D'une évaluation qui sanctionne à une évaluation qui soutient les apprentissages

Comment se servir de l'évaluation pour soutenir les apprentissages ? (bloc 4)

- Planifier l'évaluation, observer des progressions, récolter des preuves/indices des apprentissages de manière à soutenir les apprentissages
- Le feedback pour soutenir l'autorégulation des apprentissages
- Partager la compréhension et la responsabilité de l'évaluation avec les élèves : coévaluation, évaluation par les pairs et autoévaluation

Durée : 1,5 jours

Intervenant-e-s invité-e-s: Céline Lepareur, Fernando Morales Villabona

Évaluation sommative différenciée : comment s'en sortir ? (bloc 5)

- Un modèle théorique pour penser la cohérence dans l'évaluation sommative notée : l'alignement curriculaire élargi
- Des solutions pour différencier l'évaluation : flexibilité, aménagement, adaptation

Durée : 1,5 jours

Intervenant-e-s invité-e-s: Maya Brina, Raphaël Pasquini

DIV 100-3 D'une classe hétérogène à une communauté d'apprentissage

Le numérique au service d'une classe à visée inclusive (bloc 6)

- Outils d'aide et d'accessibilité aux apprentissages de toute la classe

Durée : 1,5 jours

Intervenant·e·s invité·e·s: Adrien Ferreira de Souza, Membre CellCIPS

Des conceptions de la différence à l'attendu scolaire (bloc 9)

- Du groupe à l'individu et de l'individu au groupe
- Quelle est la légalité de la règle ? L'espace des possibles ouvert aux élèves ?

Durée : 1,5 jours

Intervenantes invitées : Marie Jacobs, Sylvie Van Lint-Muguerza,

Apprendre ensemble (bloc 10)

- Les mini-structures coopératives au service de la différenciation
- Replacer l'apprendre ensemble dans le champ de la construction des savoirs
- Faire atteindre les mêmes objectifs d'apprentissage par des médiations différenciées

Durée : 1,5 jours

Intervenantes invitées: Céline Buchs, Sylvie Van Lint-Muguerza, Claire Taisson

Dimensions sociales, motivationnelles et compétences émotionnelles (bloc 11)

- Menace des compétences, motivation et apprentissages
- Compétences émotionnelles : apports des sciences affectives et de la psychologie positive

Durée : 1,5 jours

Intervenant.e.s invité.e.s: Céline Buchs, Philippe Gay

DIV 100-4 Mise en projet pour transformer les pratiques

- Conférence d'introduction
- Présentation de la structure et dynamique du CAS
- Interventions d'ancien-ne-s participant.e.s
- Analyse collective des situations selon la méthode d'analyse en groupe (MAG)
- Se mettre en projet pour transformer les pratiques
- Dispositifs favorisant le développement et la collaboration professionnelle
- Accompagnement pour la certification
- Mutualisation finale sous forme de colloque scientifique

Durée : 4,5 jours

Formatrices et responsables du programme : Mylène Ducrey Monnier et Héloïse Rougemont

Module 2 - Se mettre en projet pour transformer les pratiques - option à composer (3 ECTS)

Ce deuxième module permet aux participant-e-s de personnaliser leur programme parmi une liste de modules à option.

Pour valider ce module, ils-elles choisissent un module pour un total de 3 crédits ECTS, sur la première ou deuxième année de formation. Ce choix permet l'approfondissement de compétences spécifiques sur la base d'une analyse de ses propres besoins et intérêts ainsi que du projet de certification à développer dans le cadre du CAS.

Chaque année, la HEP propose plusieurs modules d'approfondissement professionnel (MAPPro) qui offrent la possibilité d'approfondir et de développer sa pratique professionnelle en articulation étroite avec les contextes professionnels et de formation. Le-la participant-e peut accéder à la liste complète des modules et à leur descriptif en ligne :

candidat.hepl.ch/mappro

Centrés sur une thématique spécifique prolongeant la dynamique de partages de pratiques, ces modules sont proposés à un public plus large (offre "InterCAS", transversale à plusieurs CAS; offre au programme de formation continue) et répondent aux recommandations sur la flexibilisation des parcours de formation continue. Ils constituent un espace de rencontres, de réflexions et d'échanges autour des thématiques spécifiques et permettent de débattre entre professionnel-le-s issu-e-s d'horizons divers.

Pour certains projets spécifiques il est possible de remplacer ce module à choix par un parcours négocié.

Des informations détaillées relatives aux thématiques proposées et à l'inscription à ces modules seront remises aux participant-e-s au démarrage du programme. L'inscription au module choisi se fait en ligne sur IS-Academia, durant la période d'inscription aux cours et sera communiquée aux participant-e-s.

N° d'unité	Titre de l'unité	Journées de cours	
		Année 1	Année 2
DIV 200-1	MAPPRO à choix		
DIV 200-2	Pédagogie à visée inclusive: parcours négocié		
	TOTAL	6 journées	

Sous réserve de modifications

Modalités pédagogiques

Exposés de concepts théoriques, moments d'échanges et de discussion, analyse de documents, études de cas, lectures, témoignages, selon un mode présentiel ou à distance en fonction du module de formation choisi.

Modalités de certification du module

Présence active et régulière des participant-e-s au module choisi. La réussite de l'évaluation du module permet l'octroi des crédits ECTS correspondants et la validation de ce module 2.

Les participant-e-s sont encouragé-e-s à mobiliser les acquis de formation développés dans le cadre de ce module personnalisé et à les intégrer dans leur dossier présentant leur projet de fin de CAS (accompagnement et rendu final du module 1).

Des MAPPRO's suivis sur l'année 2022-2023 et certifiés par l'obtention des crédits font l'objet d'une équivalence d'études. Le module 2 est reconnu lors de l'inscription au CAS.

Des consignes détaillées pour ces choix et inscriptions seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

Programme sous réserve de modifications

Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement. Ces unités de formation peuvent prendre la forme de cours, séminaires, ateliers, et ils peuvent être donnés en présentiel ou à distance
- d'une part de travail personnel fourni par les participant·e·s
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles ([cf. Compétences travaillées](#)) et de la description des modules de formation ([cf. Programme de formation](#)), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant·e·s au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences travaillées												ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
DIV100	Du partage de questionnements pratiques à une théorisation de pistes d'action	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
DIV200	Se mettre en projet pour transformer les pratiques - option à composer	Voir acquis de formation du module choisi												3

Tableau 2 : Relation entre modules et compétences du CAS

Calendrier de la formation

Dès le mois de septembre 2023, les cours auront lieu la plupart du temps, une fois par mois le jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

La date de démarrage du CAS est fixée au **jeudi 21 septembre 2023**.

Le calendrier détaillé des dates sera mis en ligne en janvier 2023. Les numéros de salles seront communiqués dès le mois de mai 2023.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant·e·s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leur acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple: bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

L'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées. Les modules faisant l'objet d'une évaluation certificative ont une note (échelle de 1 à 6) ou une validation (acquis ou non acquis). En complément, les participant·s reçoivent un feedback sous forme de grille critériée et/ou de commentaire.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant·e·s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsables du programme CAS

- **Myène Ducrey Monnier**, Professeure associée, Unité d'enseignement et de recherche (UER) « Enseignement, apprentissage et évaluation » (EN)
- **Héloïse Rougemont**, Chargée d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche (UER) « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS)

Responsables du pilotage des formations postgrades

- **Amaury Daele**, professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- **Silvia Sá**, chargée d'enseignement, Filière des formations postgrades

Équipe pédagogique

Formatrices et formateurs issu-e-s de l'UER « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS)

- [Héloïse Rougemont](#), chargée d'enseignement
- [Héloïse Dürler](#), professeure associée
- [Céline Buchs](#), professeure ordinaire
- [Marie Jacobs](#), professeure associée

Formatrices et formateurs issu-e-s de l'UER « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

- [Patrick Bonvin](#), professeur ordinaire
- [Marco Allenbach](#), professeur associé
- [Serge Ramel](#), professeur ordinaire

Formatrices et formateurs de l'UER « Didactique du français » (FR)

- [Claire Taisson](#), chargée d'enseignement

Formatrices et formateurs issu-e-s de l'UER « Enseignement, apprentissage et évaluation » (EN)

- [Mylène Ducrey Monnier](#), professeure associée
- [Céline Lepareur](#), chargée d'enseignement
- [Fernando Morales Villabona](#), chargé d'enseignement
- [Raphaël Pasquini](#), professeur associé
- [Sylvie Van Lint-Muguerza](#), professeure associée
- [Philippe Gay](#), professeur associé

Formatrices et formateurs issu-e-s de l'UER « Médias, usages numériques et didactique de l'informatique (MI)

- [Adrien Ferreira de Souza](#), Chargé d'enseignement
- [Stéphanie Rothen Froidevaux](#), Chargée d'enseignement

Formatrices et formateurs issu-e-s de l'UER « Pédagogie Spécialisée » (PS)

- [Delphine Odier Guedj](#), professeure ordinaire
- [Maya Brina](#), chargée d'enseignement

Formatrices et formateurs externes

Dans les domaines spécifiques abordés, plusieurs intervenant-e-s viendront apporter leur contribution de spécialistes

- [Isabelle Thorens](#), enseignante spécialisée, coordinatrice du Dispositif d'enseignement spécialisé dans les écoles professionnelles
- [N.n.](#), représentant-e de la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée
- [Michel Favez](#), Professeur associé à la Haute école de travail social Lausanne

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant-e-s est conduite par le Pôle de la HEP Vaud dédié à cette activité. Elle contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, des responsables du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 7'500.—** (pour les candidat·e·s hors DEF ou employé·e·s DEF sans l'autorisation d'entrée en formation de leur service employeur)

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives).

Services aux participant·e·s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

Contact :

Service académique - Formations postgrades
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Liens utiles :

candidat.hepl.ch/pg > page « Questions fréquentes »

candidat.hepl.ch/cas-div

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS, les candidat-e-s doivent être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un Bachelor délivré par une haute école suisse (ou un titre jugé équivalent).

Admission en cas de non possession des titres requis

Si le ou la candidat-e n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il ou elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03 ; etudiant.hepl.ch/directives](#)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études :

Téléphone : +41 21 316 92 70

e-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne au moment de l'inscription)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

NB : même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, le·la candidat-e a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il-elle est admis-e, il-elle ne bénéficiera pas des « Conditions spécifiques » décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au règlement des études menant à un CAS, DAS, MAS (etudiant.hepl.ch/lois-reglement-hep). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte.** Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom**

« **Finance Inscription_Nom_Prénom** ».

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Les candidat-e-s sont informé-e-s par le biais du suivi de leur dossier en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence Directive 05_04 ; etudiant.hepl.ch/directives). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2023**.

Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades :

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Conditions spécifiques au personne d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus « Procédure d'inscription à la formation »), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation.

Pour les conditions de décharge ou la prise en charge de certains frais, ces personnes peuvent s'adresser à leur service employeur respectivement leur direction d'établissement.

Inscription en cas d'auditrice ou auditeur

Les enseignements du CAS ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

Carte d'inscription

Les participant-e-s de formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffit de la demander auprès du service académique (etudiants-pg@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.– par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant sa candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP ; etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

Directive 05_67 (etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS *Différenciation et gestion de classe: enseigner pour et avec la diversité*.

hep/

**Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne**

Téléphone: + 41 21 316 92 70
etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch

